



**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024**

Présents :	M. Raoul FLOREZ, Maire Mmes Céline FONTAINE, Laura WEISS Adjointes M. Philippe REVILLET, Secrétaire général Mmes Marie-Agnès DOUGOUD, Malika FABJAN, Dany PETRIS MM. Pascal CLARET, Jean-Marie DUNAND, Raphaël DUNAND, Blaise FONTAINE, Nicolas HAFNER, Cyril RUCHONNET, Walther RUCKSTUHL, Martin STAUB, Lionel THEVENOZ
Excusé-e-s Absent-e-s	- Samuel BATTIAZ
Procès-verbal :	Mme Janine BELAHBIB-DEGEN

**Le Président** souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance.

- 1**      **Approbation du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2024**
- 2.**      **Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 7 millions de francs à la Ville de Genève destinée à la rénovation complète du centre funéraire de Saint-Georges**
- 3.**      **Proposition de dérogation à l'indice d'utilisation du sol concernant le projet d'agrandissement de l'EMS de la Champagne sur la parcelle N°10'492, sise au 44 Route du Creux-de-Boisset à Soral, propriété de l'association NKC**
- 4.**      **Constitution au profit de la commune d'une servitude de passage à pied et à cycle, ainsi que d'une servitude d'usage d'un espace aménagé avec un banc abrité de la pluie au bénéfice des comuniers et des usagers des transports publics sur la parcelle N° 10'492, propriété de l'Association NKC**
- 5**      **Communications de l'exécutif**
- 6.**      **Propositions et questions individuelles**

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2024**

**J.-M. Dunand, Page 3, avant-dernier §, 2<sup>e</sup> ligne** : « ...l'avantage de gagner un peu de temps, sans refuser et retarder l'avancée du dossier. » Puis, **Page 7, haut de page** : « ...pour demander si celui-ci justifie une répartition... ».

**M. Fabjan, Page 6, L. Thévenoz** : « ...il explique que le chemin de l'Ancien-Château est le seul endroit où l'on peut passer avec... ». Puis **Page 8, S. Battiaz** : « ...et que les plans du projet d'aménagement des rues du village sont ... ».

Avec ces corrections, le PV est validé à l'unanimité.

**2. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 7 millions de francs à la Ville de Genève destinée à la rénovation complète du centre funéraire de Saint-Georges**

**N. Hafner** lit la décision de l'ACG relative à la subvention de 7 millions de francs à la VdG pour une rénovation complète du centre funéraire de Saint-Georges, et passe au vote de celle-ci.

**La décision de l'ACG relative à une subvention de 7 mio à la VdG pour la rénovation complète du centre funéraire de Saint-Georges est acceptée à l'unanimité.**

**3. Proposition de dérogation à l'indice d'utilisation du sol concernant le projet d'agrandissement de l'EMS la Champagne sur la parcelle N°10'492, sise au 44 route du Creux-de-Boisset à Soral, propriété de l'Association NKC**

**N. Hafner** propose de lire le DECIDE avant de passer au vote.

**La délibération N°6 relative à la dérogation de l'IUS sur la parcelle 10'492, sise au 4 route du Creux-de-Boisset à Soral est acceptée à l'unanimité.**

**L. Weiss** explique que des remarques seront transmises aux employés et aux visiteurs pour les inciter à parquer à l'école durant les travaux. **M. Collard** s'est engagé à le faire et une navette sera proposée sur le parking de Viry.

**M. Fabjan** constate qu'il y a encore régulièrement des voitures garées devant la borne incendie en face de ajoute que la ligne jaune n'empêche pas les véhicules de se parquer.

**J.-M. Dunand** ajoute qu'il faudra faire attention durant la phase de chantier qui amènera beaucoup de trafic et demande si la mise en place de navettes par les entreprises pourrait

**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024**

être exigée ? Il propose de rappeler à l'EMS de bien faire respecter les règles dans ce contexte.

**R. Florez** rappelle qu'il avait été établi pour les gros engins de passer par le chemin des Noyers, quitte à traverser la parcelle de la commune, mais à la condition de faire attention aux arbres et de garantir la remise en état de la parcelle communale.

**C. Fontaine** demande qui pourrait être garant du respect de ces règles ? **J.-M. Dunand** répond que ce sera à la commune de s'assurer auprès de l'EMS qu'il y aura des places de parking mises en place. Par ailleurs le maître d'ouvrage devra être sensibilisé à ce problème et exige une solution, par ex. mise en place de navettes.

**N. Hafner** propose que **M. Collard** exige des corps de métier qu'ils se stationnent en bas dans le verger pendant les travaux.

**B. Fontaine** suggère de faire un règlement pour ces parkings provisoires assez rapidement afin de faire respecter un certain ordre dans nos rues.

**M.-A. Dougoud** demande si nous avons une date pour le début des travaux ? Elle explique qu'une information sera nécessaire pour les enfants (et leurs parents) qui empruntent ce chemin pour aller à l'école à vélo. **A prévoir.**

**D. Pétris** propose d'utiliser la parcelle appartenant à la commune à l'entrée du village pour proposer des parkings.

**R. Florez** ajoute qu'il ne faut pas oublier qu'il y a aussi beaucoup d'autres chantiers prévus.

**J.-M. Dunand** propose de communiquer à la population sur les solutions trouvées, ce qui mettra une certaine pression pour assumer les engagements pris et rassurer les communiens.

**M. Fabjan** demande s'il serait possible de trouver une autre solution de parking pour les entreprises que le verger, par exemple utiliser temporairement un champ si c'est possible.

**4. Constitution d'une servitude de distance et de vue droite à charge de la parcelle 10'493, propriété de la commune en faveur de la parcelle N° 10'492, propriété de l'Association NKC**

**N. Hafner** propose de lire le DECIDE avant de passer au vote.

**La délibération N° 7/2024 relative à la constitution d'une servitude de distance et de vue droite à charge de la parcelle N° 10'493, propriété de la commune, en faveur de la parcelle 10'492, propriété de l'Association NKC, est acceptée à l'unanimité.**

**J.-M. Dunand** demande de s'assurer que les frais liés aux passages et ceux d'entretien tels que fixés dans la convention soient bien repris dans l'acte notarié et de vérifier aussi que tous les éléments figurent bien dans l'acte notarié au moment de la signature.

- 5. Constitution au profit de la commune d'une servitude de passage à pied et à cycle, ainsi que d'une servitude d'usage d'un espace aménagé avec un banc et abrité de la pluie au bénéfice des comuniers et des usagers des transports publics sur la parcelle N°10'492, propriété de l'Association NKC**

**N. Hafner** lit le DECIDE avant de passer au vote.

**La délibération N°8 /2024 relative à la constitution d'une servitude de passage et d'un aménagement pour les comuniers sur la parcelle N° 10'492, propriété de l'Association NKC, est acceptée à l'unanimité.**

**J.-M. Dunand** précise que les frais d'aménagement, de réparation et de remplacement de l'abri bus et du banc, seront partagés à 50/50 par la commune et l'EMS, mais que les charges d'entretien seront à la charge exclusive de l'EMS.

## **6. Communications de l'exécutif**

**L. Weiss** et **R. Florez** déclarent n'avoir rien de spécial à communiquer.

**C. Fontaine** indique avoir un point en relation avec l'extinction des lumières qui a généré plusieurs communications de mécontentement. La commission exceptionnelle formée pour les lumières propose de se voir en début d'année pour reprendre ce dossier et étudier la suite à donner à ce projet. Pour ce faire, il faudrait transférer les courriels de mécontentement à la Mairie afin que la commission dispose de toutes les infos pour traiter ce dossier.

**L. Weiss** ajoute qu'à Cartigny et dans beaucoup de communes les mêmes problèmes ont été signalés et **C. Fontaine** rappelle qu'à la fin ce sera le canton qui aura le dernier mot. Elle pense que de la pédagogie pourrait être faite, qu'une prise en compte des doléances doit être actée avant de revenir en début d'année sur ce sujet.

**M. Fabjan** souligne le travail fait, les rencontres organisées sur le sujet avec différents acteurs et elle trouverait donc très regrettable de ne pas pouvoir aller de l'avant. Elle est donc favorable à une reprise du dossier, à transmettre au canton les retours reçus, mais surtout d'améliorer la communication sur ce sujet .

**J.-M. Dunand** demande combien de nouvelles réactions reçues ? **L. Weiss** répond quelques-unes, mais dépendant aussi des quartiers.

**M. Fabjan** rappelle qu'il avait été décidé de communiquer sur ce point dans la prochaine « Lettre d'information de la commune ». Elle propose d'y mentionner que les retours devront être adressés à la Mairie pour être pris en compte.

**L. Weiss** juge que c'est une bonne idée et ajoute que la période critique se situe entre 17 et 19-20H et peu ou pas les heures de nuit.

**N. Hafner** ajoute que les 2 lampadaires en face du gîte de l'école de musique ne fonctionnent toujours pas, malgré les relances faites.

**M.-A. Dougoud** revient sur la communication qui devrait rappeler quelques notions de base, à savoir encourager des changements d'habitude comme s'équiper de lampes de poche, porter des bandes réfléchissantes, etc.... A suivre et voir en commission.

**N. Hafner** souhaite porter à la connaissance du CM un problème de trouble du comportement d'une personne habitant la commune. Ceci est non seulement gênant, mais engage sa propre sécurité et celle des habitants avec du stationnement extrêmement gênant, empêchant les services de secours d'accéder à certaines rues du village, de même pour le facteur qui ne peut plus passer avec son chariot et aux parents de passer avec une poussette. Il demande si dans un cas de ce genre, une commune peut recourir à des services sociaux ou médicaux pour signaler ce problème ?

**C. Fontaine** répond qu'elle se renseignera, mais il lui semble que pour un tel cas, il faut une dénonciation auprès du Tribunal de la protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE).

**J.-M. Dunand** suggère que la commune installe des aménagements dissuasifs (bacs à fleurs, potelets, etc...), tels que ceux prévus par le projet d'aménagement pour empêcher que les gens puissent se parquer. A voir avec BCPH.

**R. Florez** informe avoir écrit en recommandé à cette personne pour lui signifier l'interdiction de se garer à cet endroit (cf. ligne jaune). L'étape suivante étant le dépôt d'une plainte auprès de la police. A suivre.

## **7. Propositions et questions individuelles**

**B. Fontaine** nous informe de la création par **N. Dupraz** de l'association « Mémoire de Soral », dont il fait partie, afin de récolter tous documents, informations et témoignages relatifs à Soral.

**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024**

**W. Ruckstuhl** informe avoir assisté au comité du jardin d'enfants le 26 novembre et appris la démission de la trésorière ; celle-ci sera remplacée par **M. Raber**, également futur conseiller municipal.

**P. Claret** indique avoir reçu les tableaux financiers des divers investissements de la commune. La commission en prendra connaissance en début d'année.

**M.-A. Dougoud** annonce que l'AG des Cui-Cuis s'est tenue le 11 décembre avec 1 seul représentant de parent, qui de plus ne fréquente pas encore les restos scolaires.

**L. Thévenoz** signale que les feux à l'entrée de Soral ont donné lieu à un accident ce matin avec une voiture qui a « tapé » le talus assez violemment en remontant la file des voitures.

**C. Ruchonnet** rappelle le **Noël des enfants demain à 18h30 à l'école de Soral, à l'amphithéâtre.**

Puis, il mentionne une thématique qui ressort en cette fin d'année parmi les conseillers administratifs du canton, celle des mérites communaux. Il s'est donc posé la question de savoir si à Soral il serait possible de créer un mérite soralien, pour mettre en avant une personne, une association, pour une action « remarquable » ? A réfléchir.

**M. Fabjan** y est favorable, elle souligne que cela permet de mettre en lumière des personnes pas forcément connues de tous. Elle ajoute aussi que certaines communes saluent les diplômes obtenus (matus spécialisées, CFC, etc...)

**D. Pétris** renchérit et ajoute la possibilité de faire un petit magazine du style « Meilleur-e employé-e du mois » pour mettre en lumière ce qui se passe dans la commune.

La séance est levée à 19H30.